



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 4 Octobre 2011

L'an deux mil onze le quatre octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal, également convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Jean-Pierre FILLION, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2011

Etaient présents : Mesdames FRULEUX Anne-Marie, BOISSINOT Muriel, BON Elise, GHIGLIONE Patricia, DESPRES Muriel, DUMAS Isabelle, FAVRE-VICTOIRE Christiane, CHABOUD Any, SPECIA Brigitte, BILLAULT Céline, PANISSET Geneviève et Messieurs FILLION Jean-Pierre, CART Claude, DUPUIS Gilles, GASPARINI Gil-Laurent, JORDAN Hubert, DEVILLE François, BONDURAND Jean-Claude, BOURQUI Roger, PILLOT Jean-François.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Madame BARBAZ Christelle à Madame BOISSINOT Muriel, Monsieur Patrick BECHEVET à Monsieur BOURQUI Roger, Monsieur PHILIPPE Jacques à Monsieur FILLION Jean-Pierre.

Etaient absents excusés : Madame EPRON Catherine et Messieurs BERGERON Pierre, PAILLET Hervé, PERROUD Frédéric. Madame FAVRE-VICTOIRE Christiane a été élue secrétaire de séance.

COMPTE RENDU SOMMAIRE :

Affiché en exécution de l'article L212-17 du Code des Communes.

Lors de la réunion, le Conseil Municipal :

- ACCUEILLE Messieurs Guillaume Cunéo (Réseaux Ferrés de France : RFF), Jacques Muzard (Société d'Equipement de la Haute-Savoie : SED 74) et Gabriel Derain (Conseil Général de la Haute-Savoie : CG 74) dans le cadre de la présentation du dossier de concertation relatif à la suppression du Passage à Niveau n°68 à Mésinges. Monsieur le Maire présente les intervenants et les remercie de leur présence. Il rappelle l'historique du dossier, souligne le travail effectué depuis plusieurs années et rappelle les modalités de la concertation qui se déroulera du 10 octobre au 14 novembre, période durant laquelle un dossier et un registre seront mis à disposition du public. Deux permanences seront également tenues par M. Muzard (SED74) en Mairie (le 25 octobre et le 4 novembre de 15h à 18h). Il rappelle enfin le coût des études (660 000€) et leur mode de financement : 50% pour RFF, 40% pour le CG et 10%, soit 66 000€ pour la commune. Le Maire passe ensuite la parole à M. Jacques Muzard de la SED, mandataire du Conseil Général et à M. Guillaume Cunéo de RFF, maître d'ouvrage qui présentent le dossier de concertation. Ceux-ci mettent en évidence le contexte de l'opération, les modalités de financement, les différentes études menées sur les plans humains, techniques, environnementaux et administratifs, les tracés envisageables indiqués sous forme de faisceaux, leurs avantages et inconvénients, le planning programmé pour la réalisation du tronçon avec un objectif de mise en service fin 2014. Messieurs Cunéo et Muzard expliquent à l'assemblée les différentes procédures qui seront à mettre en œuvre afin de respecter l'ensemble des réglementations : enquête « loi sur l'eau », démarches liées à la préservation de l'environnement. A la suite de cette présentation, une discussion s'engage. Monsieur le Maire s'interroge sur l'origine des remblais qui seront utilisés pour créer la voirie. M. Cunéo ne peut pas répondre avec certitude que les déblais des travaux du CEVA seront utilisés. Il indique qu'en tout état de cause, l'engagement des travaux ne sera pas impacté par les éventuels retards pris sur le chantier du CEVA du fait de certains recours. M. DEVILLE souhaite savoir si les impacts sur la population, notamment en terme de densité de circulation, ont été évalués. M. Muzard insiste sur le fait que ce paramètre sera pris en compte même s'il n'apparaît pas clairement dans la présentation et le sera d'autant plus dès lors qu'un Maître d'œuvre sera recruté et que le tracé définitif sera déterminé. M. Derain estime que le contournement de Thonon a pour conséquence de réduire le trafic sur cette portion de route. M. le Maire souhaite connaître les mesures compensatoires exigées en matière environnementale. M. Muzard indique qu'il existe une obligation régionale de compensation du double de la surface impactée. Mme BILLAULT s'interroge sur la suppression du PN 67, en aval de la RD903 et sur la desserte des terrains agricoles par un chemin communal. M. Muzard précise que ce PN va également être supprimé. M. Derain considère que c'est un point potentiellement dangereux qui sera supprimé. M. le Maire complète en indiquant que la mise en service du CEVA et par conséquent une fréquence de desserte accentuée dans le chablais augmentera le trafic ferroviaire de manière très importante et qu'il est indispensable de réduire les franchissements de voie pour éviter tout accident, phénomène encore amplifié dans le futur avec la liaison Genève-Valais (Réouverture de la ligne du Tonkin). Une fois le débat clos, Monsieur le Maire met aux voix le dossier de concertation. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
- APPROUVE le compte rendu de la séance du 30 août. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a écrit à l'ensemble des transporteurs routiers pour demander à leurs chauffeurs, une fois de plus, de modifier leur comportement afin de respecter la sécurité de l'ensemble des usagers de la route. Il indique également qu'il a engagé des démarches, auprès du Conseil Général, afin de proposer un plan de circulation à partir des itinéraires

empruntés par les camions pour réduire et répartir le trafic sur le territoire communal et extra communal. Concernant le projet Géoparc, Monsieur le Maire indique que le dossier du Chablais a été accepté mais doit être corrigé et complété pour obtenir définitivement le label « Unesco Géoparc Européen » dès mars 2012. Le Conseil Syndical du SIAC a d'ores et déjà délibéré pour se donner les moyens de réaliser ces améliorations : Définir une stratégie touristique, étoffer l'équipe technique et lancer le marché pour la mise en place de la géroute. Concernant l'Oratoire de Chignens, M. BOURQUI informe l'assemblée que ce bâtiment ne présente pas de risque d'écroulement. La nécessité de réaliser des travaux est prise en compte et sera effective dans les prochaines semaines. Le Compte rendu du 30 Août 2011 est approuvé à l'unanimité.

- ENTEND Monsieur le Maire présenter les conséquences techniques et financières de l'incendie qui a touché le Club-House du tennis. Un expert est en charge du dossier et doit nommer un maître d'œuvre, le site ayant déjà fait l'objet d'un nettoyage et d'une dépollution. Groupama confirme la qualité du contrat qui assure en valeurs à neuf. L'ensemble du bâtiment sera remis en état et l'installation d'un préfabriqué, pourrait être pris en charge par l'assurance et mis en place dans les prochains jours, afin de donner au Tennis Club un abri le plus rapidement possible, nécessaire au fonctionnement de l'école de Tennis.
- REMERCIE l'ensemble des bénévoles et employés communaux mobilisés pour l'organisation de la Chablaisienne et plus particulièrement Mme et M André BON ainsi que Raphaël Rouault pour la gestion du parking dans des conditions météo difficiles. Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal remercient également Mme DUMAS adjointe pour l'organisation des journées du patrimoine. Cette dernière dresse un bilan de ces deux journées, riches en animation mais qui ont souffert à ses yeux d'un manque de communication entre les différents intervenants. Elle déplore que certains membres d'associations se permettent d'adresser des critiques sans pour autant participer de manière positive à la résolution de difficultés en partie liées aux conditions météo. Mme DUMAS indique enfin que l'essentiel selon elle dans l'animation culturelle, reste le meilleur service offert aux spectateurs et aux membres des associations. M. Le Maire rappelle l'obligation de travailler de manière conjointe pour une meilleure efficacité. Il remercie, au nom du Conseil Municipal, Mme DUMAS à qui incombe, en tant que Maire Adjointe déléguée à la culture et à l'animation, la responsabilité de la coordination de tous les évènements festifs sur un site communal.
- ENTEND Monsieur le Maire présenter les remerciements adressés par l'IFSI (Institut de Formation aux Soins Infirmiers) pour le prêt de la salle communale à l'Aérospatiale afin de dispenser certains cours et ceux reçus de la MJC pour l'achat de tatamis.
- RECOIT le rapport d'activité 2010 du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC).
- S'INFORME de l'état d'avancement du chantier routier des Fleysets. Monsieur le Maire précise que le classement du secteur en agglomération est effectif suite à la prise d'un arrêté municipal et que l'ensemble du projet a été validé par la commission de la Voirie du Conseil Général. Le cabinet UGUET, recruté pour la maîtrise d'œuvre, procèdera, dans les prochains jours, au lancement du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour réaliser les travaux. M. BONDURAND souhaite que les lotissements desservis restent accessibles durant les travaux afin de ne pas pénaliser la circulation des habitants. M. le Maire l'invite à participer aux réunions de chantier afin de rendre compte du bon déroulement des opérations. M. CART indique que l'entreprise recrutée par le SYANE pour les travaux sur les réseaux secs est l'entreprise INEO Degenève.
- EXAMINE et APPROUVE deux décisions modificatives. L'une concerne un transfert de crédits entre deux comptes des dépenses de fonctionnement afin de régler la pénalité de 28 000 euros au profit du logement aidé ; L'autre est une opération patrimoniale visant à faire entrer dans les comptes de la commune, via la section d'investissement, des travaux d'électrification réalisés en 2010. Ces deux décisions sont des opérations comptables qui ne modifient pas l'équilibre général du budget, ni le montant des dépenses.
- APPROUVE la convention d'approvisionnement en sel de déneigement contractée avec le Conseil Général. Cet accord permettra à la commune de se fournir au CERD de Margencel en cas de difficulté de ravitaillement en sel consécutif à une situation critique (aléas météo, problème de transport etc). La fourniture auprès du Conseil Général, fixe la tonne de sel à 85.97 € T.T.C. Mesdames FAVRE-VICTOIRE et BILLAULT demandent des éclaircissements sur la possibilité que se réserve le Conseil Général de limiter les approvisionnements aux communes, en cas de fortes chutes de neige et, sur la vision pluriannuelle des dépenses de sel. M. BOURQUI et M. le Maire indiquent que cette éventuelle limitation est normale car la priorité est donnée aux routes départementales structurantes. Cependant, aucun problème d'approvisionnement par le Conseil Général n'est à déplorer. Concernant la vision pluriannuelle des dépenses, Monsieur le Maire donne les montants en dépenses de sel les trois dernières années et précise que cela est difficile à quantifier, du fait des conditions météorologiques très changeantes d'une année sur l'autre. Enfin, M. BOURQUI informe le Conseil qu'une semi de sel de déneigement soit 20 tonnes couvre deux jours de forte neige. M. Le Maire insiste sur le fait qu'il s'agit d'un poste de dépenses important, géré de la meilleure manière afin de concilier un niveau élevé de service aux usagers des voiries communales et une minimisation de l'impact environnemental.
- ANALYSE et COMMENTE la présentation de l'esquisse concernant le projet de construction de logements aidés aux Bougeries. M. le Maire rappelle que Léman Habitat a recruté, selon la procédure habituelle, un architecte chargé de réaliser des esquisses. Celui-ci a pris en compte au mieux les attentes des riverains, à savoir la meilleure intégration architecturale et la préservation de la plus grande surface possible d'espaces verts. M. le Maire donne la

parole à M. DUPUIS afin de rendre compte de la réunion organisée avec les représentants de l'Association des Habitants des Bougeries et Léman Habitat. Lors de cette séance de travail, un consensus est apparu sur la qualité architecturale et l'intégration environnementale. Le dernier point de désaccord porte sur le nombre de logements. Le projet prévoit en effet 11 logements, nombre minimum qui permet de réaliser deux bâtiments distincts et de créer des parkings souterrains. La demande exprimée par l'Association est de construire 8 logements maximum. Cependant, M. DUPUIS indique que l'architecte a confirmé que la construction de 8 logements n'est réalisable que sur un seul bâtiment et sans parking souterrain. Aussi, l'empiètement sur l'espace vert, avec l'installation des garages en surface et en bordure des parcelles, apporterait de nombreuses nuisances et diminuerait de manière significative le nombre de places disponibles et utilisables pour les visiteurs ; Au-delà d'une qualité esthétique très critiquable. M. le Maire complète en rappelant qu'un des points soulevés par les habitants concerne la sécurité des piétons aux abords directs des parcelles. Il indique que des aménagements seront étudiés de manière à sécuriser le virage situé à proximité et l'accès aux arrêts de bus, proposition reprise par M. Hubert JORDAN qui insiste sur ce point. M. DEVILLE s'interroge sur la typologie des logements qui seront construits. M. le Maire donne alors lecture aux conseillers du projet proposé, à savoir 3 T2, 4 T3, 2 T4 et 2 T5. M. le Maire rappelle également qu'il participe aux décisions de la commission d'attribution des logements, et donne son avis selon une procédure bien établie. M. DUPUIS expose qu'une modification du coefficient d'occupation des sols est nécessaire afin de permettre la réalisation du projet, tel que présenté. Il précise qu'une délibération doit être prise par le Conseil Municipal. En application de l'article 127-1 du Code de l'Urbanisme, cette délibération fera l'objet d'une concertation préalable pendant une durée de 30 jours, qui permettra de recueillir les avis de la population. Au terme de cette concertation, les remarques seront analysées et le projet initial de délibération éventuellement amendé sera proposé au Conseil Municipal. M. BONDURAND souhaite savoir si le Sur COS 0,30 substitué au COS de 0,20 peut s'appliquer à un particulier. M. le Maire précise que cette disposition n'est applicable que pour la réalisation de logements locatifs aidés, conformément à l'article 127-1 du Code de l'Urbanisme. M. le Maire interroge l'Assemblée Municipale afin de recueillir son avis tant sur la teneur du projet que sur la nécessité d'augmenter le COS. Il précise qu'il s'agit d'un avis consultatif, en aucun cas d'une délibération. Le Conseil donne un avis favorable à l'unanimité et devra délibérer lors d'une prochaine séance.

- EXAMINE la convention de mise à disposition du gymnase de l'école et du restaurant scolaire pour des activités de la MJC. Cette convention précise les conditions d'utilisation de ces salles au profit des activités de la MJC. Pour Mme CHABOUD, il est intéressant que les locaux de l'école soient utilisés en dehors du temps scolaire, ce d'autant plus que la MJC d'Allinges se développe. Selon elle, cette discussion est aussi l'occasion de porter une réflexion sur l'avenir de la MJC et de ses moyens (bâtiments notamment). Elle indique que de nombreuses communes bénéficient d'un usage partagé de leurs locaux. Mesdames DUMAS, FAVRE-VICTOIRE et M. BOURQUI considèrent que la MJC, comme d'autres associations, a tendance à sur occuper les lieux publics plutôt que de limiter le nombre d'activités et donc d'adhérents et que cette attitude est préjudiciable aux besoins de la commune également en augmentation .Concernant l'utilisation de la salle communale, particulièrement le vendredi, M. le Maire indique que cela peut faire l'objet d'un débat. Il rappelle que le sujet est de connaître les remarques des élus sur le projet de convention proposé. Mme BILLAULT s'inquiète des déplacements dans les couloirs et des risques d'intrusion dans les salles de classe. M. le Maire indique que ce risque est pris en compte dans la convention. De plus, les salles de classe sont fermées à clé. Mme BOISSINOT s'inquiète des chevauchements d'horaires entre l'étude du soir et le début des activités à 17h30. M. le Maire précise que ce point a fait l'objet de discussions et d'ajustements, les activités commençant initialement à 17h. Compte tenu des remarques, la convention est adoptée à l'unanimité, sous réserves de prendre en compte les avis des élus. Un débat s'engage alors sur l'utilisation de la salle communale. Messieurs PILLOT et DEVILLE soulèvent le problème de la possession des clés. M. le Maire considère qu'il pourrait être utile effectivement de changer les serrures de manière à s'assurer que la salle ne soit pas accessible à tout le monde lorsqu'elle est fermée. Mme FAVRE-VICTOIRE indique que lors des discussions avec la MJC, il était prévu qu'il n'y ait pas d'activités le vendredi soir, jour réservé aux nécessités liées à la mairie. Mme DUMAS considère qu'une activité le vendredi peut poser problème lorsque la salle communale est louée pour des mariages, les personnes ne pouvant commencer à installer qu'à partir de 22h. Mme FAVRE-VICTOIRE demande que les élèves et les animateurs de l'activité judo entrent dans la salle par l'entrée prévue à cet effet et non par l'entrée principale du bâtiment polyvalent. M. le Maire souhaite organiser une rencontre avec la MJC afin de travailler à nouveau sur une convention d'utilisation liant la MJC et la Commune. Il propose aux élus, qui le souhaitent, de participer à ces travaux. Messieurs DEVILLE, PILLOT et BOURQUI ainsi que Mme DUMAS se portent volontaires. M. Le Maire charge le Secrétaire Général d'organiser le travail pour la rédaction de cette convention.
- DELIBERE sur la taxe relative à la consommation finale d'électricité. M. CART présente la réforme de la fiscalité en matière de consommation électrique. Il indique que cette réforme est la conséquence directe de la loi NOME portant sur la modernisation du marché de l'électricité, conformément à la directive européenne 2003/96/CE du Conseil du 27 octobre 2003. Mme BILLAULT s'interroge sur les estimations possibles du produit de cette taxe. M. CART indique qu'il est très difficile d'évaluer la recette, du fait des bases sur lesquelles s'appuie la taxe, à savoir la consommation finale d'électricité. Pour M. le Maire, l'ensemble des communes ayant délibéré sur le sujet ont choisi pour l'année 2012 d'appliquer le coefficient maximal, de manière à préserver le niveau de ressources de la

collectivité. Le taux est donc fixé à 8,12%. Si nécessaire, un ajustement sera réalisé en 2012. La délibération est adoptée à l'unanimité.

- AUTORISE Monsieur le Maire à demander sur proposition de l'Architecte du Patrimoine M. Desgranchamps une subvention supplémentaire sur la base d'un montant de travaux de 17 000€ pour l'entretien du mur jouxtant la Chapelle des châteaux des Allinges et travaux annexes (échafaudage, rejoingement, analyse des mortiers, travaux préalables au lancement de la restauration de la Fresque du Xème siècle). M. DEVILLE souhaite savoir qui est le porteur du projet. Sur ce sujet, la Commune d'Allinges est maître d'ouvrage, la Communauté de Communes des Collines du Léman étant en appui technique aux côtés des services municipaux. L'autorisation de demande de subvention est votée à l'unanimité. Monsieur le Maire informe alors le Conseil des avancées du programme AVER. Des questions se posent aujourd'hui sur le devenir des fouilles : faudra-t-il les recouvrir où les protéger d'une autre manière afin d'éviter l'érosion. Ces questions seront traitées lors d'une réunion avec les archéologues courant novembre. M. GASPARINI souhaite connaître les solutions techniques qui sont proposées. M. le Maire indique que les solutions sont soit un rebouchage, complet ou partiel, soit une protection autre, voire la construction d'un abri le protégeant des intempéries. Pour M. DUPUIS, il sera nécessaire d'installer des photos sur le site de manière à conserver une trace de ces fouilles pour les visiteurs. M. FILLION donne lecture de la lettre du cabinet HADES qui met en avant la nécessité de protéger les fouilles. Il indique ensuite que le programme des fouilles pour l'année 2012 n'est pas encore déterminé, puisque le Ministère de la Culture a considéré que les découvertes au bourg castral de Châteauvieux sont d'un intérêt majeur et éventuellement prioritaire sur les recherches au pied de la Tour Maîtresse. Le Maire indique que dès maintenant, il est utile d'envisager l'après AVER et de rechercher un nouveau programme de type transfrontalier afin de poursuivre le travail engagé.
- ATTRIBUE, à la suite de la présentation du rapport d'analyse des offres par M. le Maire, le marché de marquage aux sols à l'entreprise signaux Girod pour un montant de 7 268,55 € HT, proposition la mieux disante.
- ENTEND M. le Maire présenter le projet de sécurité routière développé par la 3CL : « pour rester en vie, soyons vus ». Il indique qu'il a présenté ce projet à l'occasion d'une conférence de Presse en préfecture. Ce dossier a été très apprécié par les services de l'Etat qui ont salué le travail réalisé sur cette action par le service Transport et Communication de la CCCL.
- ENTEND M. GASPARINI, correspondant Défense, présenter la future mission du 27ème BCA en Afghanistan. Au total, ce sont plus de 850 hommes, dont près de 600 pour le 27ème BCA, qui vont constituer un groupement tactique sur place. M. le Maire s'interroge sur la date de retrait des troupes. M. GASPARINI indique que le départ est prévu en 2014. Il précise que des gendarmes sont également sur place afin de former les autorités afghanes. M. GASPARINI rappelle que chaque élu est invité à participer à la journée des élus organisée par l'Institut des Hautes Etudes en Défense Nationale le samedi 15 octobre.
- ENTEND la question de M. PILLOT relative à la demande de subvention de la part de la Croix-Rouge. M. le Maire a reçu les représentants et a estimé avec eux un montant de subvention à demander par habitant, soit de 0,30 €. Ce besoin de financement permettra de couvrir les frais de fonctionnement de la structure et pérenniser leurs actions auprès du grand public.
- ENTEND la remarque de M. DEVILLE relative aux évolutions récentes du nouveau schéma de coopération intercommunale. M. le Maire indique que chaque collectivité a donné son avis. Sur le territoire du SIAC, 52% des collectivités ont donné un avis favorable. Les avis défavorables émanent plus particulièrement du Sud Léman, c'est-à-dire des communes directement impactées par le projet de la communauté d'agglomération de Thonon. Une séance d'audit est prévue le 21 Octobre prochain en préfecture.
- EST INFORMÉ de l'organisation des primaires socialistes sur la commune les dimanche 9 et 16 octobre. Les deux bureaux de vote se situeront dans la salle du Conseil à la Mairie.

L'ordre du jour étant épousé, M. le Maire lève la séance à 23h30.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé le registre en séance les mêmes an, mois et jour que susdits.

Le Maire
Jean-Pierre FILLION.